



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_081-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-081 – 1/6

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Fior LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DROIT À L'INITIATIVE
ECONOMIQUE (ADIE)

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du CISPD et de Monsieur Jérôme COSNARD, vice-Président, en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial,

Dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville et de développement économique, La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) souhaite apporter son soutien aux actions et aux initiatives participant à la création d'activités, d'emplois et d'innovations sur son territoire et ce par le biais de partenaires identifiés et agréés par La Cali.

L'Adie est une association nationale reconnue d'utilité publique qui accompagne les porteurs de projets de création ou de développement d'activités économiques. Elle a pour but de promouvoir directement ou indirectement le droit à l'initiative économique des catégories de population les plus défavorisées et exclues du marché du travail. Cela se traduit notamment par un accompagnement et des conseils pour les porteurs de projet mais également par l'attribution de micro-crédits d'un montant maximum de 10 000 €. Grâce à ce suivi, le taux d'insertion des personnes financées et accompagnées atteint 84 %.

Cette association agit déjà sur le territoire du Libournais : une équipe composée de 5 bénévoles et d'une conseillère est mobilisée sur la zone. En 2015, elle a eu 94 nouveaux contacts et a permis à 14 personnes de La Cali (6 Libourne, 2 Saint Médard de Guizières, 2 Les Eglisottes et Chalaures, 1 Coutras, 1 Guîtres, 1 Porchères, 1 Puynormand) de bénéficier d'un microcrédit. 50 % des personnes accompagnées étaient des demandeurs d'emploi.

Afin de favoriser l'accompagnement des créateurs d'entreprise, le retour à l'emploi des plus défavorisés et la pérennité des activités économiques, La Cali souhaite renforcer la présence, les moyens d'actions et les objectifs de l'Adie sur son territoire.

Pour cela, elle propose à l'Adie un partenariat qui repose sur deux axes :

- La mise en place de permanences à Libourne et Coutras.
- L'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € par dossier Cali instruit et 200 € par dossier Cali financé au titre de l'exercice 2016 afin d'optimiser son action sur le territoire. Cette subvention est forfaitaire et plafonnée à 7 000 euros correspondant à l'instruction de 30 dossiers et au financement et à l'accompagnement de 20 dossiers.

Vu l'avis de la Commission Développement économique en date du 31 mars 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville en date du 16 juin 2016,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 7 000 € maximum à l'Adie pour le renforcement de ses actions sur le territoire ;
- signer la convention de partenariat avec l'Adie.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire DECO1 - fonction 90

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le Fait à Libourne



Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_06_081-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_082-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-082 – 1/7

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION (GEIQ) DU LIBOURNAIS ET DE LA HAUTE GIRONDE

2016-06-082 - 2/7
 Envoyé en préfecture le 28/06/2016
 Reçu en préfecture le 28/06/2016
 ID : 033-200027068-20160620-2016_06_082-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du CISPD et de Monsieur Jérôme COSNARD, vice-Président, en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial,

Dans le cadre de ses compétences en matière de politique de la ville et de développement économique, la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) souhaite apporter son soutien aux actions et aux initiatives participant à la création d'activités, d'emplois et d'innovations sur son territoire.

Créé en 1997, le GEIQ BTP du Libournais et de la Haute Gironde est un collectif d'entreprises qui sélectionne, recrute, forme, accompagne et met à disposition de ses entreprises adhérentes des personnes en difficulté d'insertion professionnelle en contrat d'alternance ou d'insertion. Ainsi, les entreprises adhérentes au GEIQ mutualisent un outil de recrutement, de qualification et d'accompagnement de nouveaux salariés.

Aujourd'hui, le domaine d'activité du GEIQ BTP du Libournais et de la Haute Gironde est le bâtiment et les travaux publics (BTP) et il compte environ 50 entreprises adhérentes, majoritairement des entreprises artisanales de petite taille.

En 2016, le GEIQ BTP du Libournais et de la Haute Gironde va diversifier son offre en donnant naissance à un GEIQ multisectoriel visant les métiers de l'industrie (opérateur de production, chaudronnier...), du commerce et des services (boucher, caissier, vendeur...) et des métiers connexes à la viticulture, la transformation, le conditionnement et la commercialisation (tracteuriste, tonnelier, œnotourisme...). Pour faciliter cette diversification et consolider au mieux le démarrage de cette nouvelle activité, les moyens du GEIQ BTP seront mutualisés. Le GEIQ vise un objectif de 10 contrats d'insertion.

Le GEIQ est accompagné et suivi dans ce projet par le GELIB (Groupement d'Employeurs du Libournais), le Comité Régional des GEIQ, le PLIE du Libournais, la Mission Locale du Libournais, le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et l'État via la DIRECCTE. Le plan prévisionnel de financement du projet est le suivant :

Dépenses en €		Recettes en €	
Charges diverses	23 175	DIRECCTE	20 000
Ressources humaines dédiées au projet	39 600	Conseil Régional	15 700
		Fondation MMA	5 000
		Subvention Cali	12 000
		Autofinancement	10 000
TOTAL	62 775	TOTAL	62 775

En contrepartie de l'aide de La Cali, le GEIQ s'engage à prospecter et à inciter les entreprises du territoire à adhérer au GEIQ multisectoriel et à embaucher des habitants de La Cali. Les modalités de versement sont les suivantes :

- 50 € par entreprises démarchées représentant 4 000 € d'aide maximum soit un résultat attendu de 80 entreprises rencontrées en 1 an et qui devra déboucher sur au moins 16 adhésions ;
- 800 € par emploi créé pour un habitant de La Cali représentant 8 000 € d'aide maximum : le GEIQ s'engage à embaucher et former des personnes issues du territoire de La Cali en portant une attention particulière au quartier prioritaire politique de la ville à Coutras. En outre, il devra solliciter pour tout recrutement les structures locales telles que le PLIE, la Mission Locale, et autres SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Économique) dans une logique de sélection de candidats éloignés du marché de l'emploi.

Vu l'avis de la Commission Développement économique du 31 mars 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville du 16 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une aide de 12 000 € maximum au GEIQ BTP du Libournais et de la Haute Gironde pour le lancement d'un GEIQ multisectoriel sur le territoire sur une période de un an ;
- signer la convention de partenariat avec le GEIQ BTP du Libournais et de la Haute Gironde,

Imputation budgétaire : chapitre 65 - compte 6574 - service gestionnaire et destinataire DECO1 - fonction 90

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_06_082-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_083-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-083 -- 1/8

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
ADHÉSION ET ABONNEMENT MENSUEL POUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DE L'EMPLOI
JOBIOBA

2016-06-083 -- 2/8
Envoyé en préfecture le 28/06/2016
Reçu en préfecture le 28/06/2016
ID : 033-200027068-20160620-2016_06_083-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du CISPD et de Monsieur Jérôme COSNARD, vice-Président, en charge du développement économique, de l'artisanat et de l'équilibre commercial,

Dans le cadre de ses compétence en matière de politique de la ville et de développement économique, La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) souhaite mettre en place des outils innovants contribuant à une meilleure adéquation entre l'offre et la demande d'emplois sur son territoire.

Aujourd'hui, le marché du travail s'est numérisé et la plupart des recherches d'emploi se font par le biais d'Internet. Or, vu la multitude de sites dédiés à l'emploi, les demandeurs d'emploi manquent des opportunités par manque de visibilité.

Aussi, La Cali propose de créer, en partenariat avec la start-up JOBIOBA, une plate-forme numérique qui agrège et répertorie les offres d'emploi, de stage et de formation du territoire. La force de cet outil est de regrouper et de géolocaliser toutes les offres d'un territoire. Grâce à plus de 400 sites partenaires (Monster, Keljob, Cadremploi...) et à une utilisation simple (moteur de recherche simplifié, dépôt de CV en ligne etc...), la diffusion et la visibilité des offres d'emplois est considérablement renforcée facilitant ainsi la recherche des demandeurs d'emploi. Cet outil novateur sera personnalisé aux couleurs de La Cali et il est compatible avec tous les standards de communication modernes (smartphone, tablettes, ordinateurs etc...).

De plus, pour les entreprises, il permettra une meilleure diffusion de leurs offres car elles profiteront de la visibilité de cette plate-forme (2,5 millions de visiteurs mensuels). En outre, un espace recruteur leur permettra également de déposer directement et gratuitement leurs offres.

Enfin, pour La Cali, cela permet d'offrir un service moderne et performant aux habitants et aux entreprises du territoire. Plusieurs collectivités telles que la ville de Bordeaux, la ville de Pessac ou encore Toulouse Métropole l'ont d'ailleurs mis en place. De plus, cet outil numérique novateur contribuera à développer la visibilité et l'attractivité de La Cali (site et alertes mails aux couleurs de La Cali...). Sur un site unique, La Cali pourra ainsi communiquer sur l'économie du territoire (actualité des entreprises, manifestations liées à l'emploi et à l'économie etc...) et sur les services et acteurs de l'emploi (Mission locale, PLIE, Pôle emploi etc...). En outre chaque commune pourra créer sur son site Internet un lien vers la plate-forme de La Cali, ce qui facilitera la recherche d'emplois de leurs administrés.

Il est proposé de tester cet outil pendant un an afin d'évaluer son impact sur le territoire.

Vu l'avis de la Commission Développement économique en date du 31 mars 2016,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 13 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville en date du 16 juin 2016,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- mettre en place une plate-forme numérique de l'emploi sur une durée d'un an moyennant un abonnement mensuel de 1400 € HT ;
- signer le contrat d'espace emploi avec JOBIJOBA.

Imputation budgétaire : chapitre 011 - compte 611 - service gestionnaire et destinataire DGA3 – fonction 020

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expedition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_06_083-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_084-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-084 – 1/7

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville, de l'insertion et du CISPD,

L'Association Sociale et Professionnelle par les Activités Techniques (ASPAT) a développé, à la demande du Département de la Gironde, du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Libournais et de la Mission Locale du Libournais, une action de mobilité sur le Libournais depuis juillet 2009.

Dès 2010, les Communautés de Communes du Libournais ont accompagné ce projet au regard de son utilité sociale en faveur des personnes en recherche d'emploi.

En effet, l'association propose la réparation et la mise à disposition de véhicules 2 roues, (vélo, mobylette, scooter) pour des personnes en démarche d'insertion professionnelle afin qu'elles puissent se rendre sur leur lieu de travail, de formation ou de stage. La mise à disposition se fait via les organismes prescripteurs qui ont, au préalable, adhéré à la charte d'accès. On peut souligner que le prescripteur principal est Pôle Emploi (66 prescriptions, soit 29%), suivi de la Mission Locale (17%), des agences intérimaires (17%), du PLIE (8%) et des Maisons Départementales de la Solidarité et de l'Insertion (6%).

Concrètement, la mise à disposition des cyclomoteurs comprend le casque, l'antivol et l'assurance. Pour une mobylette ou un scooter, respectivement, une caution de 200 ou 300 euros est demandée et la participation financière s'élève à 18 ou 24 euros hebdomadaire. Pour un vélo, la caution s'élève à 50 euros et la location hebdomadaire est de 6 euros.

Outre l'ouverture du garage social à Libourne, l'association développe avec son atelier mécanique des points relais sur tout le territoire : Coutras, Saint-Médard de Guizières, Saint-Denis de Pile. L'association assure donc une couverture équitable du territoire au plus proche des bénéficiaires.

Enfin, en 2013, l'ASPAT a élargi son offre de véhicules en proposant à la location des voitures qui ont été données à l'association ; l'objectif étant de proposer une solution plus adaptée aux travailleurs temporaires qui effectuent de plus longs trajets pour se rendre sur leur lieu de travail. Le coût de location journalier est de 7 euros et la caution demandée s'élève à 300 euros.

En 2015, sur la totalité de son territoire d'intervention :

Le projet d'aide à la mobilité développé par l'ASPAT a concerné 229 personnes, soit l'équivalent de 2014 (228 personnes).

Le public masculin reste majoritaire dans l'utilisation des services de l'ASPAT (68% en 2015 comme en 2014).

Les jeunes de 18 à 25 ans représentent 27,5% des utilisateurs, soit une importante diminution par rapport à 2014, où ils étaient 43%. Ceci s'explique par la mise à disposition d'automobiles qui bénéficient au public plus âgé.

En 2015, sur le territoire de la Cali :

Sur l'ensemble des 229 bénéficiaires, on observe une augmentation du nombre d'utilisateurs issus de La Cali : 169 personnes soit 74% des utilisateurs en 2015 contre 68% en 2014 (155 personnes).

133 personnes ont fait appel au service de mise à disposition de véhicule et 36 au service de réparation.

Ceci a permis à 121 bénéficiaires d'accéder à un emploi, à 36 d'accéder à un stage ou une formation et à 12 de poursuivre leur recherche d'emploi.

En 2016, l'ASPAT a sollicité La Cali à hauteur de 17 800 euros. Il est proposé d'accorder le montant sollicité pour l'année 2016, conditionnée à la réalisation d'objectifs.

Aussi, il est convenu que les engagements financiers de la collectivité soient inscrits dans le cadre d'une convention d'objectifs et de partenariat entre La Cali et l'association. Ce document contractuel a pour but de rappeler et préciser les engagements respectifs entre les parties sur l'année 2016.

Il convient de rappeler que l'association, sous plan de sauvegarde depuis le 13 mai 2014, a mis en œuvre toutes les mesures nécessaires à l'amélioration de sa situation financière et clôture ainsi l'année 2015 (tout comme l'année 2014) avec un excédent de trésorerie.

Considérant le frein réel que constitue l'absence de mobilité pour un retour à l'emploi,

Considérant l'objectif d'insertion professionnelle des publics demandeurs d'emploi que se fixe La Cali,

Considérant que le prêt de 2 roues et de voitures aux personnes en recherche d'emploi est une des réponses qui permet d'atteindre cet objectif,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 13 juin 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 16 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention de 17 800 euros à l'ASPAT en trois fois :
 - o 35% suite au vote de la délibération et à la signature de la convention, soit 6 230 euros,
 - o 35% en septembre 2016, soit 6 230 euros,
 - o Et 30% à la production du bilan annuel 2016, soit 5 340 euros.

Le versement de ces trois sommes sera effectif en fonction du maintien de l'activité sur le territoire, de la continuité de service rendu aux habitants et des éléments de bilan quantitatifs et qualitatifs produits à chacune de ces échéances.

- signer la convention d'objectifs 2016 afférente entre la Communauté d'agglomération du Libournais et l'ASPAT précisant les modalités d'atteinte de ces objectifs et conditionnant l'octroi de la subvention.

Imputation budgétaire : chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire VILLO - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_06_084-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_085-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-085 -- 1/7

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville, de l'insertion et du CISPD,

Depuis 2013, dans le cadre du soutien aux projets transversaux qui œuvrent en faveur de l'insertion sociale et professionnelle, La Communauté d'agglomération du Libournais (Cali) et le Centre SocioCulturel (CSC) « Portraits de Familles » ont signé des conventions d'objectifs partenariales qui définissent les engagements respectifs entre les deux parties.

Fin 2014, le CSC a procédé à l'évaluation de son activité sur la période 2013-2014, au regard de l'agrément conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Gironde.

Ainsi, cette évaluation a permis de mettre en avant que de nombreuses actions étaient mises en œuvre au bénéfice des adhérents et de toutes les autres familles participantes, mais non adhérentes : le café des parents, la ludothèque, les sorties familles, le réseau d'échanges et de savoirs réciproques, la permanence d'un écrivain public, le point internet, etc.

En outre, le centre socioculturel propose un « point accueil CAF » ; ce qui offre un outil décentralisé sur le territoire au bénéfice de tous les allocataires de ce secteur.

Cette évaluation a aussi servi de point de départ pour proposer un nouveau projet social afin de solliciter un nouvel agrément de la CAF pour la période 2015-2018 ; agrément accordé en date du 14 décembre 2014.

Aussi, le projet social pour les quatre années proposé par le CSC « Portraits de Familles » vise à proposer des services aux familles du secteur de Guîtres sur les thématiques suivantes :

- Vie de famille : faciliter l'accès aux droits et à l'information, développer l'information et l'accès aux vacances pour tous, favoriser les rencontres conviviales et soutenir les parents dans leur rôle éducatif, accompagner les personnes dans leur gestion du quotidien.
- Culture et rencontre : favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous et encourager les pratiques culturelles amateurs, développer les apprentissages et valoriser potentiels et compétences de chacun.
- Soutien à la vie associative : accueillir, informer et accompagner les acteurs associatifs, connaître les associations, favoriser les rencontres et les échanges inter-associatifs et faciliter l'émergence d'un projet commun, faciliter l'insertion des jeunes dans la vie associative et valoriser leurs compétences.

En définissant et en mettant en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble des familles du secteur de l'ancien canton de Guîtres, il convient de souligner que le CSC « Portraits de Familles » s'inscrit dans le champ d'actions transversales couvert par la compétence « Politique de la ville ».

Aussi, pour 2016, le CSC sollicite financièrement La Cali à deux niveaux :

- Subvention « Animation globale et coordination » :

En termes de fonctionnement général de la structure, le CSC sollicite 61 500 euros (soit 10 000 € de plus que la demande faite en 2015). Cette augmentation s'explique par une montée en charge et une volonté de déploiement des actions actuellement proposées par le CSC sur l'ensemble de son territoire d'intervention. Ainsi, cela nécessite des renforts en termes de ressources humaines, unique poste de dépense en augmentation dans le budget prévisionnel 2016.

- Subvention « Action Ludothèque » :

Par ailleurs, le CSC « Portraits de Familles » porte une action ludothèque, participant ainsi au développement de l'offre éducative et de loisirs sur le territoire du secteur de Guîtres. Dans le cadre de sa politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, La Cali a contractualisé son partenariat avec le CSC en versant une subvention de fonctionnement pour l'activité Ludothèque. Cette action est d'ailleurs inscrite dans le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) cosigné avec la CAF et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Dans le cadre du CEJ, la prestation CAF est calculée sur la base d'un nombre d'heures d'ouverture de la structure ; à savoir 800 heures annuelles, correspondant à un demi-poste équivalent temps plein, soit 5 500€ environ de Prestation de Service Enfance Jeunesse (PSEJ). Cette prestation CAF induit également une participation financière de la collectivité.

Le montant de la prestation déterminé par la CAF sert ensuite de base au calcul de la participation financière de la collectivité : elle doit représenter 55% de la somme versée par la collectivité ; ce qui équivaut à une participation financière de La Cali de 10 000 €. La participation nette étant de 4 500 € pour La Cali.

Le montant total sollicité est de 71 500 €, soit 26,40 % du budget global de la structure (270 638 €).

Toutefois, dans un contexte budgétaire contraint, il est proposé de :

- D'accorder une subvention « Animation globale et coordination » de 51 500 € ;
- De maintenir la subvention « Ludothèque » à 10 000 €.

Ces 2 subventions représentent donc un total de 61 500 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 13 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 16 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président à :

- verser la subvention annuelle de 51 500 euros, au titre de « l'animation globale et de la coordination »,
- verser une subvention annuelle de 10 000 euros, au titre de « l'action ludothèque »,
- signer la convention d'objectifs afférente.

Imputations budgétaires :

- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire CSOC2 - fonction 520 pour l'animation globale et la coordination,
- chapitre 65 – compte 6574 - service gestionnaire et destinataire COOR0 - fonction 522 pour l'action « ludothèque »

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libourmais

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_06_085-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_086-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-086 – 1/9

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS : COTISATION 2016

2016-06-086 -- 2/9
Envoyé en préfecture le 28/06/2016
Reçu en préfecture le 28/06/2016
Affiché le 
ID : 033-200027068-20160620-2016_06_086-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la ville, de l'Insertion et du CISPD,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) adhère à la Mission Locale du Libournais qui agit dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans sur le territoire communautaire par le biais de 5 antennes : Coutras, Guîtres, Libourne, Saint-Denis de Pile et Saint-Seurin sur l'Isle.

Au regard du bilan présenté par la Mission Locale du Libournais pour l'année 2015 sur le territoire de La Cali, il convient de retenir les éléments suivants :

Le nombre de jeunes en suivi : 1 575 parmi lesquels 604 ont été reçus en premier accueil,

- Un accès à la formation important : 353 jeunes ont pu ainsi accéder à une formation par l'intermédiaire de la Mission Locale,
- Des résultats positifs en matière d'emploi : 670 contrats de travail ont été signés. En outre, 50 contrats en alternance ont été conclus.

Au regard du rôle rempli par la Mission Locale du Libournais au titre de l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale, il est donc proposé d'attribuer au titre de l'année 2016 une cotisation de 135 606,18 euros.

Il convient de préciser que l'Assemblée Générale de la Mission Locale du Libournais en date du 28 avril 2016 a pris la décision d'augmenter la cotisation par habitant à 1,91 € en 2016, au lieu de 1,89 euros en 2015.

Enfin, la convention d'objectifs pluriannuelle entre La Cali et la Mission Locale du Libournais étant arrivée à échéance au 31 décembre 2015, il convient de procéder à son renouvellement. Ce document contractuel rappelle et précise les engagements respectifs entre les parties.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 13 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD en date du 16 juin 2016,

Compte tenu des contraintes budgétaires impactant les collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (53 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et 1 non participation (Corinne VENAYRE),

Le Conseil communautaire décide de :

- verser la cotisation de 135 606,18 € à la Mission Locale du Libournais,
- signer la convention d'objectifs partenariale pour 2016 et tous les documents afférents.

Imputations budgétaires au budget principal :

- Cotisation : chapitre 011 - compte 6281 - service VILL0 - fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_87B-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-087 – 1/10

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville, de l'Insertion et du CISPD,

La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) adhère à l'Association Intercommunale « Plan Libournais d'Insertion par l'Économique », structure d'animation et de gestion du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Pays du Libournais créée depuis 1996.

Le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) a pour ambition de favoriser le retour à l'emploi stable et durable des personnes exclues du marché du travail. Pour cela, une équipe de 10 intervenants sur les territoires qui accompagne les personnes prises en charge par le dispositif comme suit : 5 référents de parcours, 2 chargés de relations entreprises et 3 référents emploi.

Le territoire de La Cali est doté de 4 référents de parcours et 2 chargés de relations entreprises qui assurent les missions suivantes :

ARéférents de parcours : assurent un accompagnement individualisé et renforcé vers l'emploi. Il s'agit donc principalement :

- d'assurer des fonctions d'accueil, de conseil et de suivi.
- d'accompagner dans la proximité chaque participant en parcours PLIE jusqu'à 6 mois après son intégration à l'emploi,
- et de coordonner pour cela toutes les démarches liées au parcours d'insertion du participant en mobilisant toutes les compétences et moyens nécessaires.
- Chargés de Relations Entreprises :
- rechercher des offres d'emploi adaptées au public ciblé,
- mettre en relation, sur les offres d'emploi recueillies, les employeurs concernés avec les salariés potentiels,
- assurer un suivi employeur et salarié et ce, jusqu'au sixième mois de contrat pour les contrats de travail durables,
- favoriser les rencontres entre employeurs potentiels et participants du PLIE par la mobilisation des entreprises partenaires sur des actions spécifiques (visites entreprises, tables rondes, entretiens relais, essais en milieu de travail).

En 2015, parmi les éléments de bilan du PLIE à l'échelle du Pays du Libournais, il convient de retenir les points suivants :

594 personnes ont fait l'objet d'un accompagnement renforcé vers l'emploi. Parmi elles, 254 ont intégré le dispositif en 2015.

- Sur ces 594 participants :
- 66% sont des femmes,
- 53 % sont bénéficiaires du RSA,
- 40 % n'ont aucune qualification,
- 39 % sont titulaires d'un CAP ou BEP.

- Pour favoriser le retour à l'emploi de ces personnes, ont été réalisées :
 - 484 étapes de parcours,
 - 382 mises en emploi,
 - 66 actions de formation.
-
- 193 participants sont sortis du dispositif au 31/12/2015. Parmi eux :
 - 87 ont trouvé un emploi stable (> 6 mois),
 - 12 ont été positionnés sur une qualification longue ou l'ont validée,
 - 50 n'ont pas souhaité poursuivre l'accompagnement,
 - 44 n'ont pas pu donner suite pour raison administrative (déménagement, etc.).

En 2015, parmi les éléments de bilan du PLIE à l'échelle de la Cali, il convient de retenir les points suivants :

- Les référents de parcours ont accompagné 386 participants dont :
 - 113 demandeurs d'emploi de longue durée,
 - 205 bénéficiaires des minimas sociaux,
 - 88 seniors (plus de 55 ans),
 - 48 ont bénéficié d'une sortie positive (Emploi et Qualification),
 - 53 personnes ont accédé à un emploi aidé et 281 à un emploi temporaire.
-
- Les Chargés de Relations Entreprises ont assuré :
 - 522 contacts avec des entreprises,
 - La collecte de 102 offres d'emploi,
 - La prise en charge de 51 personnes en qualité de « référents d'étapes ».

Les données présentées par le Plan Libournais d'Insertion par l'Économique sur les caractéristiques sociales et économiques de ses participants attestent de la nécessité d'assurer une offre d'accompagnement renforcé vers l'emploi. En effet, l'évolution des chiffres de l'emploi en Libournais est négative avec 3,8% de demandeurs d'emploi de catégorie A (sans activité aucune) supplémentaires entre février 2015 et février 2016 ; ce qui équivaut à environ 9 600 personnes. Cette évolution est d'autant plus marquée pour les publics seniors (+11,2%) et les personnes inscrites à Pôle Emploi depuis plus d'un an (+13,1%).

En mars 2016, le taux de chômage s'élève à 11,4 % sur le bassin d'emploi du Libournais (10,1% pour la Gironde, 9,7 % pour la région ALPC et 10% pour la France).

Ainsi, il convient de poursuivre le travail partenarial engagé et il est proposé de reconduire l'adhésion et l'attribution au titre de l'année 2016 d'une cotisation annuelle à l'association du Plan Libournais d'Insertion par l'Économique. Ainsi, la cotisation pour l'année 2016 s'élève à 71 196,84 € soit 0,99 € par habitant (montant identique à 2015 selon la décision de l'Assemblée Générale du PLIE du Libournais le 17 mai 2016) pour une population totale de 71 916 habitants.

A titre de comparaison, la cotisation 2015 était de 70 561,26 € (0,99 € par habitant pour 71 274 habitants en 2015).

Vu l'avis du Bureau communautaire du 6 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 16 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de verser la cotisation annuelle de 71 196,84 € au PLIE,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mandat afférente.

Imputation budgétaire au budget principal : chapitre 011 - compte 6281 - service VILL0 - fonction 523

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_088-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-088 – 1/8

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

POINT D'ACCÈS AU DROIT (PAD) DE LA CALI : CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE ET RÉVOCABLE (COPR) DES LOCAUX DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE LIBOURNE

2016-06-088 – 2/8
Envoyé en préfecture le 28/06/2016
Reçu en préfecture le 28/06/2016
Affiché le 28/06/2016
0027068-20160620-2016_06_088-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, 1ère Vice-présidente en charge de la politique de la ville, de l'insertion et du CISPD,

Vu la convention constitutive du PAD de La Cali du 30 janvier 2015,

Considérant que le support juridique adéquat pour pouvoir accueillir le PAD dans les locaux de la Sous-Préfecture de Libourne est une COPR telle que proposée par le Préfet de la Gironde,

Considérant que la redevance annuelle pour le bureau occupé par le PAD (14,80 m²) est de 100 €,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 13 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 16 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite COPR et tous les documents afférents ainsi que d'engager les dépenses correspondantes.

Imputation budgétaire au budget principal : chapitre 011 – compte 6288 – service CISPD0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_089B-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-089 – 1/12

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADE , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président

Dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville, La Cali a la responsabilité du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD). Le CISPD se concentre sur 4 axes d'intervention prioritaires, à savoir :

- L'accès aux droits,
- La lutte contre les violences intrafamiliales,
- La tranquillité publique,
- La lutte contre les addictions.

Pour ce faire, il encourage et coordonne la mise en place d'actions par des opérateurs locaux, s'inscrivant dans les 4 axes prioritaires précités.

- Le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)

Il informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, du soutien à la parentalité, de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Son objectif est de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Dans le cadre de son antenne libournaise, le CIDFF reçoit un public nombreux (environ 1000 personnes par an), domicilié principalement sur le territoire de La Cali, majoritairement féminin (80%) et le plus souvent en grande difficulté sociale, familiale, personnelle et professionnelle. Les actions développées aujourd'hui sur son antenne libournaise peuvent être réalisées dans le cadre d'un accueil individuel ou de manière collective et concerner différents domaines, mais toutes visent le même objectif de promotion de l'égalité, de l'accès à l'autonomie (particulièrement des femmes) et de la lutte contre les violences. Le travail complémentaire de la juriste, de la conseillère emploi et de la psychologue du CIDFF permet de faire évoluer les situations et de donner aux femmes accueillies un réel sentiment de prise en charge globale de leurs problèmes. Il est à noter une sollicitation particulière des victimes de violences sur le territoire communautaire auprès de la juriste et de la psychologue du CIDFF. Cela amène le CIDFF à développer une collaboration spécifique avec ses partenaires du Libournais sur cette problématique. La Cali propose de verser à cet effet une subvention pour le fonctionnement général de la structure à hauteur de 10 000€.

- Le service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco

Il met en œuvre des moyens pour répondre à la mission d'intérêt général d'aide aux victimes sur le territoire de La Cali. Il réalise ainsi des permanences juridiques et psychologiques et reçoit en priorité les habitants du ressort du Tribunal de Grande Instance (TGI) de Libourne. Une subvention de 3 400 € pour la tenue de ces permanences est ainsi proposée.

Le service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco met également à disposition un travailleur social, depuis septembre 2012, au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Libourne dont l'objectif est de garantir une prise en charge des personnes en situation de détresse sociale et des victimes repérées par les gendarmes lors de leurs interventions (accueil, écoute, soutien, conseil, information et orientation). Il est ainsi proposé que le poste de travailleur social soit cofinancé à hauteur de 11 450 € par La Cali.

- Le service d'enquêtes pénales développé par l'« Association Laïque du Prado »

Il propose aux magistrats la réalisation d'enquêtes pouvant permettre de mieux apprécier la situation de la victime ou de l'auteur de délits au moment du passage devant un tribunal. L'objectif de ce service est triple : prévention et identification des conduites à risque, repérage, conseil, orientation et accompagnement aux soins des personnes et prévention de la récidive. Un travail tout particulier est mené avec le Tribunal de Libourne afin de mettre en place le service d'enquêtes pénales, et notamment afin de proposer des stages alternatifs aux poursuites en matière de conduite sous l'emprise alcoolique ainsi que pour l'usage de produits stupéfiants.

Plus globalement, ce service mène des enquêtes sociales qui permettent de connaître de manière vérifiée la situation familiale, sociale et professionnelle d'une personne faisant l'objet d'une poursuite judiciaire. Ce travail ne se réduit pas à un simple recueil d'informations. L'intervenant a pour mission d'évaluer la situation de la personne rencontrée et de faire des propositions pour favoriser son insertion ou éviter son incarcération. L'étude sociale s'inscrit dès lors dans une logique d'individualisation de la réponse judiciaire.

Le service peut mener également des enquêtes de personnalités qui visent à éclairer les magistrats dans leur prise de décision, mais également à personnaliser la sanction. Il s'agit d'un dispositif d'investigation visant une évaluation du parcours et de la situation actuelle d'une personne poursuivie ou d'une victime d'infraction pénale (public adulte).

La Cali est sollicitée en 2016 à hauteur de 576 €, subvention calculée au regard du nombre de personnes repérées et accompagnées en 2015, à savoir 32.

- Infodroits

L'association Infodroits met en place des permanences d'information juridique, au sein du Point d'Accès au Droit du Libournais à destination des habitants de La Cali, à caractère généraliste : droit civil (contrat, famille, voisinage, etc.), droit social (travail, protection sociale), droit pénal, procédure civile, droit des étrangers etc.

Chaque juriste assure dans le cadre de permanences les missions suivantes :

- Information juridique : son rôle est d'écouter, d'expliquer, d'informer chacun sur ses droits et devoirs et d'indiquer les formalités à remplir pour faire valoir ses prétentions.

- Orientation juridique : dans la poursuite de l'information juridique, il est parfois nécessaire de réorienter l'utilisateur vers un autre professionnel du droit (avocat, notaire, huissier) ou toute autre institution ou structure plus à même de répondre aux besoins de l'utilisateur.

Ainsi, La Cali propose d'apporter son soutien à hauteur de 1 056 €

En résumé, il est donc proposé le versement des subventions suivantes :

CIDFF	Fonctionnement général	10 000 €
Service « Vict'Aid » de l'Institut Don Bosco	Travailleuse sociale en gendarmerie	11 445 €
	Permanences	3 400 €
Service d'enquêtes pénales développé par l'« Association Laïque du Prado »	Enquêtes réalisées sur le territoire en 2015 (32 personnes)	576 €
Infodroits	Permanences d'information juridique	1 056 €
TOTAL		26 477 €

Vu l'avis du Bureau communautaire du 13 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD en date du 16 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (53 conseillers présents ou ayant donné pouvoir) et 1 non participation (Fabienne FONTENEAU) sur le point « Association Laïque du Prado »

Le Conseil communautaire décide :

- de verser les subventions demandées à La Cali pour l'année 2016 au titre du CISPD pour un montant total de 26 477 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et tous les documents afférents.

Imputation budgétaire : chapitre 65 - article 6574 - service gestionnaire et destinataire CISPD0 - fonction 520

Certifié exécutoire, compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

ID : 033-200027068-20160620-2016_06_090-DE

SÉANCE DU 20 JUIN 2016

2016-06-090 – 1/16

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 14 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, au complexe sportif (gymnase) "ZI Les Boutinards" à Sablons, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Isabelle HARDY , Vice-Présidente, Alain PAIGNE , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Corinne VENAYRE , Vice-Présidente, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean Louis D'ANGLADE , Fabienne KRIER , Jean-Luc DARQUEST , Sophie BLANCHETON , Odile BONHOMME-TIBY , Michel FOULHOUX , Philippe HEFTRE , Michèle LACOSTE , Bruno LAVIDALIE , Hélène ESTRADÉ , Isabelle FEYRY , Nouredine BOUACHERA , Michel GALAND , Monique JULIEN , Gonzague MALHERBE , Annie POUZARGUE , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Jean-Luc BARBEYRON , David REDON , Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Chantal DUGOURD , Stéphane CATALAN , Gérard MOULINIER , Marcel BERTHOME , Chantal GANTCH , Pierre-Jean MARTINET

Absents :

David RESENDÉ, Sylvie BOISSEL, Philippe DURAND-TEYSSIER, Michel VACHER, Michel MILLAIRE, Bernard NADEAU, Claire BLONDEL, Christophe DARDENNE, Val DUCLOS, Jean-Paul GARRAUD, Mélanie BOISSAVIE, Patrick NIVET, Loïc MAGNAN

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jacques MESPLEDE pouvoir à Alexandre PEUS, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Véronique DI CORRADO pouvoir à Philippe HEFTRE, Francis PEJEAN pouvoir à Annie ESTEBAN, Catherine BERNADEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Thierry MARTY pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, James SEYNAT pouvoir à Loïc MANON, Joël BAYLE pouvoir à David REDON , Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Alain PAIGNE, Philippe FAURT pouvoir à Maria-Flor LACOSTE, Mireille CONTE-JAUBERT pouvoir à Stéphane CATALAN

Madame Corinne VENAYRE a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD
PROGRAMMATION 2016 D'ACTIONS SUBVENTIONNÉES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE
DU QUARTIER CENTRE DE COUTRAS

2016-06-090 – 2/16
 Envoyé en préfecture le 28/06/2016
 Reçu en préfecture le 28/06/2016
 ID : 033-200027068-20160620-2016_06_090-DE

Sur proposition de Madame Fabienne FONTENEAU, 1ère Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville, Insertion et CISPD

Vu la délibération n° 2015-06-088 du Conseil communautaire de La Calvi relative à la signature du Contrat de Ville de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour la période 2015-2020, autorisant le Président à signer le Contrat de Ville

Vu l'appel à projet lancé en novembre 2015 par l'État via l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances (ACSé), La Calvi et la commune de Coutras au titre de la Politique de la Ville pour le cofinancement d'actions inscrites dans la programmation du Contrat de Ville,

Dans le cadre de cet appel à projet, sur les 40 projets déposés, 21 ont été sélectionnés par les instances de pilotage du Contrat de Ville et présentés à l'État qui les a retenus. Cette année, le nombre de dossiers déposés a doublé et 8 projets de plus qu'en 2015 verront le jour. La mobilisation des opérateurs sur le quartier prioritaire de Coutras démontre leur volonté de participer activement à l'amélioration de la situation des habitants du quartier.

Le tableau ci-après présente la répartition des subventions entre les différents co-financeurs concernant les 9 actions pour lesquelles La Calvi a décidé d'attribuer une subvention. A noter que seuls les montants inscrits pour l'État, La Calvi et la commune de Coutras sont confirmés à ce jour :

Axe	Opérateur	Action	Coût total	La Calvi	Coutras	Etat (ACSé)	Dép. 33	Région	FSE/FEDER	Autres
Cohésion sociale	Infodroits	Permanences d'information juridique	3 960€	360€		500€				1320€ + report 2015 = 960€ La Calvi et 820€ Etat
	Les Petits Débrouillards	La science en bas de chez toi	4 900€	500€	500€	1 500€	1 200€	1 000€		200€
	Osons ici et maintenant	Le Shaker / La Fabrik à Déclik	12 507€	1 200€						11 307€
Dév. économique et emploi	Alter&Go et association D-PLACE	Auto-école sociale et solidaire	30 000€	1 500€		7 000€	4 500€			17 000€
	CIDFF	Ateliers collectifs en faveur de l'insertion professionnelle des femmes	8 500€	2 000€	500€	2 500€				3 500€
	PLIE du Libournais	Action de mobilisation et dynamisation pour l'emploi	10 000€	800€		3 000€	5 000€		1 000€	200€
	PLIE du Libournais	Forum des partenaires emploi/insertion du territoire	2 450€	500€	250€	1 600€				100€
	Isle et Dronne	Chantier d'insertion	315 100€	900€	1 000€	3 100€	12 000€			298 100€
Habitat et cadre de vie	Les Bons traits d'Epona	Navettes hippomobiles	88 000€	740€	2 000€	9 500€	4 000€	3 000€		68 760€
Totaux			475 417€	8 500€	4 250€	28 700€	26 700€	4 000€	1 000€	402 267€

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et notamment par son article 7, incite à la mise en œuvre des Conseils Citoyens dans le cadre des Contrats de Ville.

A ce titre, accompagné par La Cali et la commune de Coutras jusqu'à sa constitution en association le 22 juin 2015, le Conseil Citoyen de Coutras est rapidement devenu autonome dans son fonctionnement, comme souhaité par l'Etat, La Cali et la commune de Coutras.

Afin de permettre le développement de l'association Conseil Citoyen de Coutras, notamment au travers la réalisation d'actions, il est proposé de lui allouer une subvention de 1 500 €.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 13 juin 2016,

Vu l'avis de la Commission Politique de la Ville, Insertion et CISPD du 16 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (54 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions aux opérateurs telles que présentées dans le tableau de programmation 2016,
- à verser une subvention à l'association Conseil Citoyen de Coutras à hauteur de 1 500 €,
- à signer une convention d'objectifs et tous les documents afférents avec chaque opérateur ainsi que l'association Conseil Citoyen de Coutras.

Imputation budgétaire : Chapitre 65 – compte 6574 – service gestionnaire et destinataire VILL0 – fonction 520

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme

Philippe BUISSON, Président

de la Communauté d'Agglomération du Libournais

Envoyé en préfecture le 28/06/2016

Reçu en préfecture le 28/06/2016

Affiché le



ID : 033-200027068-20160620-2016_06_090-DE